

Chemin de la Raoue.

Pour résoudre définitivement le problème de la viabilité de ce chemin, M. le Maire a pris des contacts avec quelques propriétaires riverains de la Raoue. Ceux qu'il a consultés se sont montrés favorables à la solution proposée : participation des propriétaires aux dépenses engagées, compte-tenu pour certains d'entre eux des dépenses qu'ils ont pu engager seuls avant cette décision et pour tous, proportionnellement, à la longueur de façade sur terrain. M. Sachaux demande quelle sera l'attitude de la Commune envers les propriétaires qui se refusent à cette opération. On provoquera d'abord une réunion d'information des propriétaires. S'il y a encore des réfractaires, on leur signifiera qu'en cas de construction ultérieure sur le terrain, il leur sera permis de continuer en leur sein accordé que s'ils acquittent la part dont ils étaient redevables au moment des travaux.